

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 février 2014

L'An deux mille quatorze, le 13 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents: Alexandre DALLA-MUTTA, Raymond BILLIET, Roland BOUVET, Marilène TISSAY (par procuration), Myriam CHEVOLEAU, Philippe ROEA, David BOUVET, Didier JACQUET, Didier BAIDO.

Etaient absents: Yvan BERANGER (excusé), Pierre CARRON.

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Création du SIVU Scolaire**
- ✓ **Divers**

1- Création du SIVU Scolaire :

Dans le cadre de la création de la Communauté de Communes Cœur de Savoie au 1^{er} janvier 2014, les compétences scolaires et périscolaires ont été redonnées aux communes.

11 communes ont décidé de s'associer en vue de l'élaboration d'un projet commune de développement et de gestion des compétences scolaires et périscolaires, par la création au 1^{er} avril 2014 d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique). Ce futur syndicat regroupera les communes de : BETTON-BETTONNET, BOURGNEUF, CHAMOISSET, CHAMOIX SUR GELON, CHAMPLAURENT, CHATEAUNEUF, COISE, HAUTEVILLE, MONTENDRY, VILLARD D'HERY et VILLARD-LEGER.

Un projet de statuts réalisé en concertation avec les 11 communes détermine le périmètre, les compétences ainsi que l'administration du futur Syndicat.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création du Syndicat Intercommunal des Ecoles du GELON COISIN (SIEGC) dans le périmètre indiqué dans le projet de statuts au 1^{er} avril 2014 et approuve le projet de statuts.

Le Conseil Municipal désigne également 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui siégeront au SIEGC : Philippe ROEA et Didier JACQUET, délégués titulaires. David BOUVET et Didier BAIDO, délégués suppléants.

DIVERS :

- **Désignation d'un délégué titulaire : Raymond BILLIET et d'un délégué suppléant : Myriam CHEVOLEAU pour siéger au sein de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)**
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité attribue une indemnité pour le rédacteur principal au vue du travail supplémentaire effectué**
- Une prochaine réunion de conseil municipal aura lieu courant mars afin de voter le compte administratif 2013.

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 20 février 2014
Le Maire,